

Paris, le 18 mars 2016

ag

**Rapatriement et exposition de la lanterne de l'ancien dépôt des phares et
balises sur le site du Trocadéro**

Compte-rendu pour la réunion du comité de pilotage du 3 mars 2016

Etaient présents :

Pour le CESE :

- M. Patrick BERNASCONI, Président
- M. Jean GROEME, Conseiller au Cabinet du Président
- M. Gilles BESLAY, Directeur du patrimoine immobilier et de la logistique
- Mme Christine TENDEL, Directrice de la communication
- Mme Violaine SOULAYRES, Assistante à la direction du patrimoine immobilier et de la logistique

Pour la Mairie de Paris:

- Mme Vanessa Maurin, Ville de Paris, Direction des affaires culturelles, Mission Territoires, Chargée du budget participatif
- M. Paul GUILLOU, Chef de la division du 16ème arrondissement des espaces verts et environnement

Pour la Mairie du 16ème :

- Mme Marie-Caroline BRASSEUR, Adjointe à M. le maire du 16ème arrondissement
- Mme Anne-Sophie COPPIN, Conseillère technique au cabinet de M. Claude GOASGUEN, maire du 16ème arrondissement

Pour la Société historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- M. Hubert DEMORY, Président délégué
- M. Alain GIBERT, Administrateur chargé de mission

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC) :

- M. Antoine-Marie PREAUT, Chef de département opérationnel
- M. Jean-Philippe ALLOIN, Chef de projets

Pour le musée de la Marine:

- M. Vincent GUIGUENO, Historien des phares et balises et conservateur au musée de la Marine

Etaient absents excusés :

- Mme Annie PODEUR, Secrétaire Générale du CESE
- M. Youssef AMARA, Chargé des affaires financières et logistique au sein de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique du CESE
- M. Stéphane THOUIN, Architecte en chef des monuments historiques en charge du CESE
- Mme Samanta DERUVO, Architecte des bâtiments de France
- M. Yves BOUVIER, Directeur adjoint de la direction du patrimoine immobilier et de la logistique

- - -

Point 1 : Rappel historique et état d'avancement actuel du projet

Le CESE a décidé, en collaboration avec la Société Historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) qui l'a sollicité à ce sujet, d'officialiser et de lancer le projet de réexposition, sur son emprise foncière, de la lanterne de l'ancien dépôt des phares du Trocadéro.

Ce projet s'inscrit dans l'engagement pris en 1991 par le CESE de la réimplanter et de faire mémoire de l'épopée scientifique et industrielle de la signalisation maritime qui s'est déroulée, pendant plus d'un siècle, sur la colline de Chaillot aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles.

Anne-Sophie COPPIN précise que les sommes inscrites au budget participatif de la ville de Paris en faveur des projets choisis par les Parisiens et retenus par la mairie de Paris ne sont pas des subventions versées aux porteurs des projets, mais des montants budgétaires utilisés par les services de la mairie de Paris pour réaliser les projets.

Il apparaît donc nécessaire pour permettre au projet de bénéficier des 100.000 € qui lui ont été alloués au budget participatif 2016, de trouver un mode de coopération entre les divers partenaires et notamment entre l'ensemble « mairie de Paris - mairie du 16^{ème} » d'une part et le CESE d'autre part.

La mairie de Paris, tout comme la mairie du 16^{ème} arrondissement souhaite vivement que ce projet aboutisse dans les meilleures conditions possibles.

A l'occasion de l'exposition « Phares » de 2012 au Musée de la Marine, exposition dont les commissaires étaient M. Francis DREYER et M. Vincent GUIGUENO, un film muet intitulé « Vie et mort du phare de Paris » a été réalisé pour présenter le rôle joué par le dépôt des phares du Trocadéro et sa lanterne dans le développement de la signalisation maritime au 19^{ème} et 20^{ème} siècle, en France et dans le monde.

Le Président BERNASCONI demande si un lien existe entre l'utilisation de la lanterne de l'ancien dépôt des phares du Trocadéro pour tester les optiques de phares avant de les livrer sur le littoral et l'actuel pinceau lumineux tournant de la tour Eiffel.

Dès la fin de sa construction pour l'exposition universelle de 1889, la tour Eiffel était coiffée d'un projecteur rappelant que Paris était, à cette époque, la capitale mondiale des phares. Sur le plan scientifique, technique et industriel, les optiques de phares étaient conçues et testées par les ingénieurs des Ponts et Chaussées sur le site du Trocadéro. Celles-ci étaient fabriquées par des industriels installés de l'autre côté de la Seine sur le territoire de l'actuel 15^{ème} arrondissement.

Point 2 : Implantation de la lanterne à proximité de l'aile du Président Wilson et Albert de Mun

Le seul endroit où il est a priori possible de réimplanter et d'exposer la lanterne au sein de l'emprise foncière du CESE se situe à l'angle des avenues « Président Wilson » et « Albert de Mun », côté CESE. Cette implantation se situe à l'entrée des locaux de l'International Chamber of Commerce dont les façades sont classées au titre des monuments historiques. Elle a reçu l'aval de cet organisme qui voit, dans cette implantation, un rappel du génie français sur le plan scientifique et industriel, et un élément attractif pour son site parisien.

Il est cependant nécessaire de recueillir au préalable les avis de l'architecte en chef des Monuments Historiques en charge du CESE, Stéphane THOUIN, et de l'architecte des Bâtiments de France en charge du 16^{ème} arrondissement, Samanta DERUVO.

Le CESE consultera sur ce point Stéphane THOUIN et Samanta DERUVO, n'ayant pu être présents au présent comité de pilotage.

La SHAP précise qu'initialement, et avant l'association du CESE au projet, elle avait envisagé une implantation de la lanterne à l'angle des avenues « Président Wilson » et « Albert de Mun », mais côté « palais de Chaillot », **et donc sur le site classé des jardins du Trocadéro**. L'architecte des bâtiments de France avait fait part de sa réticence vis-à-vis de l'implantation qui lui avait été présentée.

Paul GUILLOU, en charge des jardins du Trocadéro, et dont la présence au comité de pilotage est liée à cette première implantation envisagée, confirme qu'elle aurait sans doute posé des difficultés. La nouvelle implantation retenue, sur l'emprise foncière du CESE, lui paraît plus réaliste.

Le projet « réimplantation de la lanterne » a été inscrit au plan pluriannuel d'investissement du CESE, déployé par l'OPPIC. Une première enveloppe a été ouverte pour réaliser, sur le lieu d'exposition prévu, une étude de sols destinée à s'assurer, sur un plan technique, de la faisabilité de cette implantation. Antoine-Marie PREAUT précise :

- **d'une part que l'OPPIC va se préoccuper de choisir au plus tôt un maître d'œuvre** car la conception du piédestal destiné à supporter la lanterne a un impact sur l'étude de sols à mener,
- **d'autre part que, conformément au souhait du CESE, l'OPPIC va consulter les Monuments Historiques et les Architectes des Bâtiments de France sur la faisabilité du projet.**

L'OPPIC a besoin, d'une part d'informations techniques sur la lanterne (volume et poids), d'autre part des objectifs de la SHAP et de la mairie du 16ème quant aux modalités d'exposition de la lanterne, notamment en matière de visibilité (au-dessus des grilles qui entourent le lieu d'exposition prévu) et d'équipement (placement d'une optique lumineuse ou non au sein de la lanterne). Les diverses possibilités envisageables sont les suivantes :

- Au niveau de l'aspect « visibilité de la lanterne » par les parisiens ou les touristes, il est nécessaire que le piédestal dépasse en hauteur les grilles qui entourent l'emprise foncière du CESE à l'angle des avenues « Président Wilson » et « Albert de Mun ». Le nécessaire équilibre est à prévoir entre la hauteur du piédestal et de la lanterne (5,80 m). Ce piédestal aurait au moins 4 m de hauteur.
- En ce qui concerne l'accès à la lanterne, Gilles BESLAY indique qu'à part des occasions exceptionnelles, il n'est pas envisagé que le public accède à la parcelle prévue pour l'exposition de la lanterne.
- Hubert DEMORY estime que le positionnement, au sein de la lanterne d'une optique de Fresnel (vraie ou fausse), aurait un sens à la fois technologique et pédagogique pour rappeler la raison d'être de cette lanterne, qui était de « tester les optiques de phares avant leur livraison sur le littoral ».
- Dans cette hypothèse, une plate-forme destinée à soutenir l'optique exposée est à prévoir à l'intérieur de la lanterne, ainsi qu'un escalier d'accès, au sein du piédestal, à cette plate-forme.
- Vincent GUIGUENO relève qu'une optique de Fresnel réelle est très lourde et qu'il vaudrait mieux s'orienter vers une copie de lentille en plastique (à trouver parmi celles qui existent ou à réaliser). Par ailleurs, si le visiteur de la lanterne veut voir de véritables optiques de Fresnel il n'aura qu'à continuer sa visite jusqu'au musée de la Marine à quelques centaines de mètres du CESE. **Dans ce but une signalétique, au niveau de la lanterne et du musée de la Marine, pourrait associer les deux lieux**

- Enfin, en matière d'équipement de la lanterne, il pourrait être prévu un éclairage nocturne afin qu'elle soit visible en permanence, voire de simuler via un gyrophare le fonctionnement d'une lentille de phare. L'installation ne pourra pas occasionner une gêne pour les riverains et venir en contradiction avec la protection de l'environnement en matière de pollution lumineuse.
- Le CESE précise que plus la lanterne sera complète, plus son exposition aura de sens.

Afin de statuer sur ces points, une réunion technique pour définir les éléments de programme sera organisée en avril prochain entre le CESE, l'OPPIC, la SHAP, la mairie du 16ème, et Vincent GUIGUENO qui invitera M. Francis DREYER à participer à la réunion.

Actuellement stockée au magasin central des finances à CROISSY-BEAUBOURG en Seine et Marne, le CESE va procéder au nettoyage in situ de la végétation qui, depuis 1992, l'a envahie. Cette opération aura l'avantage de montrer à l'administration des finances que le CESE se préoccupe de l'avenir de la lanterne.

La restauration de la lanterne sur ce site n'est pas envisageable car elle se trouve en bordure de la clôture qui délimite le terrain du magasin central des finances. Elle devra donc être déplacée pour être restaurée, a priori dans les locaux de la société qui sera choisie pour cette opération, avant son retour sur le site du CESE.

Point 3 : Maîtrise d'ouvrage et choix du maître d'œuvre avec la Mairie de Paris - modalités d'utilisation des crédits inscrits au budget participatif 2016 au bénéfice du projet - Elaboration d'une convention entre le Conseil Economique Social et Environnemental et la Mairie de Paris pour gérer conjointement la réhabilitation de la lanterne

Pour le CESE, la mairie du 16ème arrondissement et la SHAP, il apparaît que le maître d'ouvrage naturel du projet est le CESE. Dans la mesure où celui-ci est à la fois le propriétaire de la lanterne (au titre de son permis de démolir) et le propriétaire du terrain sur lequel est prévue l'implantation de la lanterne.

La mairie de Paris confirme ce point. Il en ressort cependant une difficulté vis-à-vis des règles de fonctionnement du budget participatif :

- Les sommes votées au budget participatif ne sont pas des subventions versées aux porteurs des projets, mais des montants budgétaires consommés par les seuls services de la ville de Paris pour réaliser les projets inscrits au budget participatif.
- De plus, ces sommes inscrites au budget participatif sont des crédits d'investissement qui ne peuvent donc pas être utilisés pour couvrir des dépenses de fonctionnement;
- Seuls les coûts d'études et de réalisations du piédestal destinés à supporter la lanterne seraient éligibles au budget participatif ;
- le budget participatif ne peut donc pas être utilisé pour financer les coûts de restauration et de transport de la lanterne.

Un scénario consisterait à confier à un service de la ville de Paris la réalisation d'une tranche de travaux, notamment la construction du piédestal. Il serait nécessaire de vérifier d'une part que ce service est autorisé à œuvrer sur une parcelle ne faisant pas partie du périmètre foncier de la ville de Paris, d'autre part qu'une solution soit trouvée à la garantie et à la maintenance du bâtiment construit.

Par ailleurs, le CESE rappelle que le projet redéfini par la mairie de Paris prévoit, comme premier objectif, l'achat de la lanterne par la mairie de Paris. Cet objectif est impossible dans la mesure où le CESE n'envisage pas de la vendre.

Anne-Sophie COPPIN indique que cette transformation ne présentera pas de risques. Le budget participatif est en fait un appel à idées, transformées pour celles retenues par les Parisiens, en projets de la ville de Paris, réalisés par les services de la mairie de Paris sur son budget propre. Sans cette redéfinition, le projet n'aurait pas pu être retenu au budget participatif par la commission d'homologation des projets.

Anne-Sophie COPPIN indique que la création d'un fonds de concours spécifique au projet, destiné à rassembler diverses sources de financement, ne permettrait pas de recevoir tout ou partie des 100.000 € inscrits au budget participatif. Aucune somme ne peut être versée à partir de cette enveloppe en faveur d'un tiers. D'autre part la transformation, à titre dérogatoire, de toute ou partie des 100.000 € en une subvention en faveur du CESE ou de la SHAP, se heurterait au fait :

- que la mairie de Paris ne peut pas verser de subvention à l'Etat et donc au CESE,
- que la mairie du 16ème qui dispose sur son contingent budgétaire de 50% des sommes allouées au budget participatif pour les projets de son arrondissement, ne peut pas verser de subvention à une association (la SHAP), présidée par son maire.

En conclusion de ces échanges, il apparaît que pour faire bénéficier le projet « réimplantation de la lanterne » des 100.000 € alloués, il est nécessaire de le faire sortir, tel que présenté aujourd'hui, du budget participatif et étudier une autre solution « hors budget participatif ». Anne-Sophie COPPIN propose d'étudier **une solution consistant :**

- **à sortir le projet, tel que défini aujourd'hui, du budget participatif,**
- **à soumettre au vote du conseil de Paris une délégation d'enveloppe budgétaire dédiée au projet, si possible à hauteur des 100 000 € initialement inscrits en faveur du CESE.**

Afin de qualifier et de préciser cette éventuelle solution avant de la soumettre au vote du conseil de Paris, une réunion « administrative, financière et juridique » sera organisée entre la mairie de Paris, la mairie du 16ème, la SHAP et le CESE.

Anne-Sophie COPPIN ajoute que l'étude de cette éventuelle solution doit être faite avant l'été. Elle pourra ainsi en cas de non faisabilité reconnue de cette solution, proposer un nouveau projet au budget participatif, probablement limité à la construction du piédestal, compte-tenu de son caractère « investissement ».

De ce fait, il est donc nécessaire de connaître au plus tôt une évaluation des coûts du projet pour :

- l'étude et de réalisation du piédestal,
- la restauration de la lanterne,
- le transport de la lanterne,
- l'équipement intérieur éventuel de la lanterne,
- la signalétique à mettre en place,
- la communication à prévoir autour de l'évènement « réimplantation de la lanterne sur le site du CESE ».

A cette fin, **l'OPPIC, propose :**

- d'une part de lancer au plus tôt le processus de choix du maître d'œuvre,
- d'autre part de prévoir, dans la première phase de la mission de maîtrise d'œuvre, l'APS du piédestal ainsi qu'une évaluation précise des divers coûts du projet.

Pour associer les différents acteurs de ce projet au choix du maître d'œuvre (envisagé avec une mise en concurrence), le CESE propose qu'une commission comportant des représentants du CESE, de l'OPPIC, de la mairie de Paris et de la mairie du 16ème soit chargée de donner un avis sur les divers candidatures. **Cette proposition qui permettra notamment de bénéficier de l'expertise de la direction des affaires culturelles de la mairie de Paris en matière de restauration d'objets, est adoptée.**

Le CESE ajoute que le recours au mécénat constituerait une autre source de financement.

Le CESE souhaite qu'une convention entre la mairie de Paris et le CESE matérialise la convergence de ces institutions en faveur du projet. Cette proposition **est adoptée.**

Le Président BERNASCONI confirme que le CESE est très attaché à la réussite du projet de cette opération sur le site du CESE et qu'il est prêt à y apporter toute son aide.

Point 4 : Etablissement d'une signalétique de présentation sur le site d'exposition de la lanterne ainsi qu'au niveau du site de Chaillot - Mise en place d'une optique de Fresnel, réelle ou factice, non lumineuse dans la lanterne

Deux types de signalétique devront être associés à la lanterne :

- d'une part un rappel de l'histoire sur le site de la lanterne,
- d'autre part un fléchage en direction de la lanterne sur l'ensemble du site de Chaillot et, comme indiqué à la fin du point 2, une liaison entre la lanterne et le musée de la Marine,

Sur ce point, Vanessa MAURIN indique que ce type de signalétique, rappelant le choix des parisiens pour ce projet est systématiquement installé par la mairie de Paris.

Point 5 : Modes de communication sur le projet des divers acteurs

Christine TENDEL demande aux représentants de la mairie de Paris la manière dont elle communique habituellement sur un évènement culturel, et plus précisément sur ce projet.

Anne-Sophie COPPIN indique que la mairie de Paris accompagnera le CESE dans sa communication autour du projet, mais que celui-ci est d'abord un projet « CESE - Mairie du 16ième – SHAP ». Elle ajoute que la communication sur le projet pourra être soutenue par M. Claude GOASGUEN en tant que maire du 16ème.

Celui-ci lui a demandé de faire un article sur le thème « Chaillot – colline des Arts », compte-tenu de l'existence sur la colline de Chaillot de nombreux musées. Claude GOASGUEN voit dans ce projet, le moyen de compléter le volet artistique du 16ème arrondissement par un volet scientifique.

La mairie du 16ème et la SHAP mettront leurs moyens de communication habituels au service du projet, et notamment le journal du maire et le site internet de la SHAP.

Afin de coordonner les modes de communication des différents acteurs, **une réunion « communication » (mairie de Paris, mairie du 16ème, SHAP et CESE) sera organisée, à l'initiative du CESE, en septembre prochain.**

Point 6 : Questions diverses et synthèse des actions

M. Hubert DEMORY indique qu'il a reçu le plan des carrières relatif au site du Trocadéro et qu'il va le fournir, à toutes fins utiles, au CESE et à l'OPPIC.

Gilles BESLAY indique que l'objectif est de pouvoir inaugurer la lanterne, dûment installée sur l'emprise foncière du CESE, un peu avant les journées du patrimoine 2017. Il rappelle les principales décisions prises au cours du comité de pilotage :

- 1) étudier la sortie du projet du budget participatif au profit d'un transfert d'enveloppe budgétaire en faveur du CESE ou du Ministère de la Culture,
- 2) solliciter les Monuments Historiques et l'ABF pour s'assurer que l'implantation prévue pour la lanterne ne soulève pas d'objections de leur part,
- 3) organiser les trois réunions de concertation prévues, la réunion technique de programmation, la réunion administrative financière et juridique et la réunion « communication »,
- 4) lancer la consultation destinée à choisir un maître d'œuvre,
- 5) mettre en place une commission comportant des représentants du CESE, de l'OPPIC, de la mairie de Paris et de la mairie du 16ème pour statuer sur les diverses candidatures relatives à la consultation destinée à choisir un maître d'œuvre,
- 6) établir une convention entre la mairie de Paris et le CESE matérialisant la convergence de ces deux organismes en faveur du projet consistant à rappeler notamment l'objectif et les modalités de partenariat.

Le prochain comité de pilotage sera organisé fin juin 2016